

**Commune de FAVERNEY**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du 15 octobre 2014 à 19H15**

---

|                              |    |
|------------------------------|----|
| <b>Nombre de conseillers</b> |    |
| <i>En exercice</i>           | 15 |
| <i>Présents</i>              | 14 |
| <i>Votants</i>               | 14 |
| <i>Absents</i>               | 1  |

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Daniel GEORGES.

Présents : Daniel GEORGES, Claude ANTOINE, Gérard BURNEY, François GUEDIN Jérôme CHOLLEY, Séverine DESPREZ, Thierry DUBOIS, Denise PERRINGERARD, Pierre-Jean LAURENT, Christian PEREUR, Jean-Charles REDOUTEY, Christelle RIGOLOTT, Julien ROBERT, Denis SCHWEBEL.

|                            |
|----------------------------|
| <b>Date de convocation</b> |
| 10/10/2014                 |

Excusée : Sarah POIRSON-GERDIL

|                         |
|-------------------------|
| <b>Date d'affichage</b> |
| 16/10/2014              |

Secrétaire : Séverine DESPREZ

**OBJET DE LA REUNION :**

- Informations
- Avenant au contrat groupe d'assurance statutaire
- Etude du dossier d'enquête publique du syndicat des eaux de Baulay
- Etude du dossier d'enquête publique de la GDFC
- Modification du Plan Local d'Urbanisme
- Renouvellement convention occupations terrains communaux
- Expulsion de locataires
- Convention de partenariat avec l'Ecole Départementale de Musique
- Festival de cinéma sur la Grande Guerre
- Etude de la 2<sup>ème</sup> tranche d'assainissement
- Questions diverses

**INFORMATIONS**

- *Centre d'enfouissement*

*Une réunion de la commission de suivi de site a eu lieu le 15 octobre.*

*Des odeurs sont ressenties depuis quelques temps. Ces nuisances sont consécutives aux travaux actuellement en cours sur le site. Tout devrait rentrer dans l'ordre à la fin des travaux.*



- Formation initiation à l'emploi du défibrillateur ouverte à tout public le mercredi 5 novembre à 18h au gymnase.

- Journées du Patrimoine : Le bilan ces 2 journées s'avère positif, surtout par la visite du séminaire qui a intéressé de nombreuses personnes, y compris les habitants de Favorney.

- Repas du foot le 22 novembre à la salle des fêtes.

- Festival de cinéma sur la Grand Guerre du 24 au 30 novembre 2014.

Une exposition sur la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale est actuellement présentée dans le hall d'entrée du collège Louis Pergaud jusqu'en janvier.

- Déclaration d'intention d'aliéner un bien.

Vente d'un immeuble propriété de la EURL AVBI (domiciliée LE VAL SAINT ELOI), situé 32 rue du 16 août et cadastré section AC n°134 d'une superficie de 46ca. Prix de vente de 4000€.

### **2014-69 : AVENANT N°1 AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE AUGMENTATION DU TAUX DE COTISATION**

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 25 ;

- Vu le décret n°85-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 (alinéa 2), de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- Vu la signature du contrat groupe d'assurance statutaire du 13 décembre 2012 ;

Considérant l'accroissement des absences pour raison de santé ;

Considérant que l'examen des résultats du contrat d'adhésion amène la compagnie d'assurance (CNP assurances) à proposer un aménagement des conditions d'assurance à compter du 01 janvier 2015.

Considérant qu'il est proposé une augmentation du taux de cotisation (uniquement pour les agents CNRACL) de 6.70 % à 7.70% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le taux de 1.17 % pour les agents IRCANTEC reste inchangé.

Le rapport du Maire entendu, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent le Maire à signer l'avenant à venir avec la CNP Assurances.



## **2014-70 : ETUDE DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE – SYNDICAT DES EAUX DE BAULAY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu l'arrêté préfectoral n°2014262-0016 du 19 septembre 2014 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande déposée par le syndicat des eaux de Baulay en vue d'obtenir :

- l'autorisation de produire et distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine,
- la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines et des travaux d'établissement des périmètres de protection autour des 8 puits du champ captant de la commune de Baulay.

La commune de Favorney est concernée par cet arrêté dans la mesure où l'eau issue de ces puits alimente le hameau de Port d'Atelier, situé sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce dossier.

Après examen, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur la conception de celui-ci.

## **2014-71 : ETUDE DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE – G.D.F.C.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu l'arrêté préfectoral n°2014246.0003 du 3 septembre 2014 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique sur la commune de Breurey-les-Faverney relative à la demande d'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière à ciel ouvert pour la production de granulats par la société GDFC.

Le projet consiste à poursuivre, pour une durée de 8 ans (dont 3 ans de réaménagement), l'exploitation à ciel ouvert de roches alluvionnaires sur une surface totale de 11ha 41a 90ca, dont 2ha 25ca 95ca concernant l'extension. La carrière sera exploitée au rythme moyen de 180 000 tonnes la première année, puis dégressive de 10 000 tonnes/an, soit 140 000 tonnes la cinquième année.

Cette enquête se déroule du 29 septembre au 29 octobre 2014 inclus.

La commune de Favorney est concernée par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source car son territoire est situé dans un rayon de 3 kilomètres autour de l'installation.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce dossier.

Après examen, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur la conception de celui-ci.



**2014-72 : MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A CELLE DU 15/07/2013**

-Le Maire rappelle la délibération du 26 août 2013 qui a engagé une modification du PLU afin d'ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone AU « Voie de Purgerot » et une partie de la zone AU « Vers la croix de Baulay ».

-Afin de se mettre en conformité avec la LOI ALUR, il est nécessaire de justifier la nécessité de l'ouverture à l'urbanisation au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées et la faisabilité des projets.

Une évaluation environnementale liée à la modification du PLU sera jointe au dossier d'enquête publique.

1) Ouverture d'une partie de la zone située « Voie de Purgerot »

Les terrains appartiennent à la commune qui souhaite proposer des terrains à bâtir sur son territoire. En effet, l'examen des zones urbaines et à urbaniser offrent peu de possibilité de constructions. Les quelques terrains encore libres sont privés (les propriétaires ne veulent pas vendre ni urbaniser) ou font partis de secteurs présentant un parcellaire étroit, pentu, difficile à urbaniser (les détails sont repris dans le rapport de présentation). La commune souhaite ouvrir à l'urbanisation environ 4 ha pour lesquels elle fera un schéma d'aménagement approuvé par délibération et qui proposera une urbanisation progressive sous forme de tranches.

2) Ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone située «Vers la Croix de Baulay »

Les terrains appartiennent à un entrepreneur de travaux publics qui souhaite construire un bâtiment destiné à stocker son matériel et accueillir ses bureaux. Afin de pouvoir mener à bien son projet, il souhaite que sa propriété soit classée en zone 1AUE. Par contre, toute la propriété ne sera pas rendue constructibles car des études ont montré qu'une partie des terrains sont classés « zone humide ».

3) Ouverture à l'urbanisation d'un terrain de 800 m<sup>2</sup> en vis-à-vis de la zone « Voie de Purgerot » pour permettre à un entrepreneur actuellement installé dans la zone artisanale de construire sa maison à proximité de son entreprise.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de soumettre, conformément aux articles L.123.6 et L.300.2 du Code de l'Urbanisme, à la concertation de la population, l'étude préalable à la modification du Plu, pendant toute la durée de son élaboration et décide en particulier :

- de l'affichage de la précédente délibération dans tous les panneaux d'affichage,
- de mettre à la disposition du public l'étude préalable à la modification aux heures d'ouverture de la Mairie,
- de mettre à la disposition du public un cahier d'expression pendant toute la durée de l'élaboration et jusqu'à l'enquête publique.

Dit que le projet sera notifié aux personnes publiques associées (article L.121.4), ainsi qu'à la DREAL et à la Chambre d'Agriculture.



### **2014-73 : RENOUELEMENT CONVENTION OCCUPATIONS TERRAINS COMMUNAUX**

La Commune de Favorney, propriétaire des terrains, confie à titre précaire et révocable au GAEC des Berberis à Varogne (70240) l'exploitation des parcelles suivantes cadastrées:

Section ZL n°13 de 46a 37ca, lieu-dit "Les Champoyeux"

Section ZL n°15 de 81a 54ca, lieu-dit "Les Champoyeux" - Section ZL n°30 de 57a 72ca, lieu-dit "Jacques Etaud"

soit une superficie totale de 1ha 85a 63ca pour une redevance totale de 120,00 € pour l'année 2015, sous conditions du libre accès aux pêcheurs, chasseurs et promeneurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention pour l'exploitation de ces propriétés appartenant à la commune avec le GAEC des Berberis pour une durée d'un an.

### **2014-74 : DESIGNATION D'UN HUISSIER DE JUSTICE POUR ENGAGER DES PROCEDURES D'EXPULSION**

Malgré plusieurs mises en demeure de régler des arriérés de loyer, certains locataires des logements communaux n'obtempèrent pas.

Cette situation ne peut pas perdurer. Il y a lieu, aujourd'hui, d'envisager l'engagement d'une procédure d'expulsion. Celle-ci ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un huissier de justice.

Nous avons contacté Me Emmanuel GRUX, huissier de justice à Vesoul, afin de connaître le détail des différents actes de la procédure ainsi que leur coût estimatif. Les actes et diligences s'estime à 1080€ par expulsion. Ces démarches obligatoires n'incluent pas le coût d'un éventuel déménagement, ni l'intervention d'un serrurier ou de celle d'un Avocat.

Il est entendu que la procédure peut être arrêtée à tout moment si le locataire s'affranchit du paiement de la totalité de sa dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'engager une procédure d'expulsion à l'encontre des locataires qui accumulent des impayés.

### **2014-75 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le renouvellement de la convention de partenariat entre l'EDM et la commune concernant la mise à disposition de M. Laurent BELIN pour diriger l'orchestre d'harmonie de Favorney.

Le coût de l'intervention du professeur est fixé à 1080 € sur l'année scolaire 2014-2015.



## **2014-76 : FESTIVAL DE CINEMA SUR LA GRANDE GUERRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion du festival de cinéma sur la grande guerre du 24 au 30 novembre 2014 à Favorney et Port-sur-Saône, des projections de films avec intervenants sont prévues pour les élèves du primaire et du collège des communes de Terres de Saône ainsi que pour tout public.

A cette occasion, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'offrir un pot à l'issue du spectacle d'ouverture tout public « vie de tranchée » le vendredi 28 novembre et d'apporter une contribution financière de 2000 € au réseau Ecran Mobile.

## **2014-77 : CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE ETUDE ASSAINISSEMENT 2<sup>ème</sup> TRANCHE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence Départementale INGENIERIE70.

A ce titre, il présente le projet, étudié avec le technicien d'INGENIERIE70, de la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche d'assainissement.

Il en découle la proposition d'assistance adressée par l'Agence Départementale INGENIERIE70.

Cette prestation doit donner lieu à la signature d'une convention entre la commune et l'Agence Départementale INGENIERIE70 qui précise, entre autre, les conditions financières de l'assistance établies suivant le barème adopté par le Conseil d'administration d'INGENIERIE 70.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- Approuve la mission confiée à l'Agence Départementale INGENIERIE70,
- Autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence Départementale INGENIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

## **QUESTIONS DIVERSES**

*- M. le Maire fait lecture d'une lettre de doléances de M. BIEBER, exploitant du restaurant LA GOULOTTE propriété de la commune. M. le Maire n'accepte pas le ton polémique de ce courrier et rappelle sa visite du restaurant accompagné du 1er Adjoint où il avait été dit que certains travaux incombant au propriétaire seraient chiffrés afin d'être inscrits au prochain budget. Il rappelle également que c'est au locataire d'assurer le bon fonctionnement de ses installations et que si celui-ci a des droits, il a également des devoirs qui sont loin d'être respectés...*

*- M. le Maire fait également lecture d'un courrier concernant les arbres bordant le canal du Moulin qui présentent un danger pour les riverains. M. le Maire va contacter le service de la Police de l'Eau afin de connaître la part de responsabilité de la commune et du propriétaire du canal afin de prendre une décision rapide.*

*- M. le Maire fait part, suite à un échange de courriers de sa rencontre avec Mme GAVRILOV propriétaire du séminaire et en particulier de la maison de la rue de l'Official qui par son état de*



*vétusté, présente un danger pour la circulation de la rue. Mme GAVILOV se propose de tendre un filet de protection sur l'immeuble en attendant de trouver une solution durable à étudier avec la commune.*

*- Le club de hand-ball de Noidans les Vesoul/Vauvillers a demandé de pouvoir utiliser le gymnase de Favorney, situé à mi-chemin des deux villes, une soirée par semaine. Accord a été donné à condition d'intéresser les jeunes du secteur de Favorney à cette pratique sportive, dans ce but, des affiches ont été posées au collège et à l'école primaire.*

*- Par courrier, Mme la Directrice de la micro-crèche souhaiterait pouvoir disposer de la salle des fêtes les lundis matins afin d'organiser des ateliers de psychomotricité avec les enfants. Cette demande est acceptée avec une création d'un passage protégé entre les deux bâtiments afin d'assurer la sécurité des petits.*

Le Maire,  
Daniel GEORGES.

